



BEAC

DIALOGUE SUR LE SECTEUR FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

(Libreville, les 29 et 30 janvier 2019)

**« ACCELERER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DU SECTEUR FINANCIER EN
AFRIQUE CENTRALE »**

**INTERVENTION
DE MONSIEUR ABOUBAKAR SALAO, RESPONSABLE DE LA FUSION DES
MARCHES FINANCIERS DE LA CEMAC, GESTIONNAIRE DE LA CELLULE DE
REGLEMENT ET DE CONSERVATION DES TITRES (CRCT), BEAC**

Monsieur le Directeur régional Afrique centrale de la Banque Africaine de Développement,

Madame et Messieurs les Représentants des Régulateurs des marchés financiers de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale,

Messieurs les Représentants des bourses des valeurs mobilières et des dépositaires centraux en activité dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale,

Mesdames et Messieurs les Représentants des établissements de crédit implantés dans la CEMAC,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Responsable du Suivi de la Fusion des Marchés Financiers de la CEMAC désigné par le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, la BEAC, c'est un honneur et un réel plaisir pour moi d'intervenir dans ce panel afin de partager des pistes de réflexion sur le développement du marché des capitaux dans la CEMAC, tirées essentiellement de l'expérience de la fusion des bourses des valeurs mobilières conduite par la BEAC.

Je voudrais, avant toute chose, transmettre aux Responsables de la Banque Africaine de Développement, l'expression de la gratitude des Autorités de la BEAC, chargées de la conduite et de la supervision du projet de fusion des marchés financiers de la CEMAC, pour l'invitation à cette importante rencontre. Cette tribune offre en effet un cadre privilégié d'échanges avec les différents acteurs du secteur financier sur les enjeux et les défis actuels des marchés de capitaux de la CEMAC.

Il m'a été demandé de vous dresser, à grands traits, un état des lieux sur l'avancement et les perspectives du projet de fusion des marchés financiers de la CEMAC dont, faut-il le rappeler, la supervision a été confiée à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale par les plus Hautes Autorités de la Zone.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la fusion des deux bourses des valeurs mobilières en activité dans la CEMAC a été décidée par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC lors de son Sommet Extraordinaire du 31 octobre 2017 à N'Djamena.

Par cette décision, les Chefs d'Etat ont voulu mettre fin à une situation qui a longtemps porté préjudice au développement économique et social des pays membres de la CEMAC, en l'occurrence l'inefficacité du marché financier engendrée par sa fragmentation. De ce fait, les pays membres de la CEMAC accusent un grand retard et sont relégués aux derniers rangs de l'ensemble des pays du monde en termes de développement du secteur financier et, subséquemment, en termes de financement de l'économie.

Faisant ainsi suite à la décision des plus Hautes Autorités de la Zone, le Comité de Pilotage du Programme de Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (COFIL PREF-CEMAC) a chargé la BEAC, le 2 février 2018, de superviser le processus de fusion des structures des deux marchés boursiers d'Afrique Centrale, dans l'objectif d'aboutir à une nouvelle configuration du marché financier régional articulée autour :

- d'un **régulateur unique**, basé à Libreville (Gabon), indépendant et doté des pouvoirs et moyens nécessaires pour réguler le marché financier régional unifié ;

- d'une **bourse unique**, dont le siège est fixé à Douala (Cameroun), issue de la fusion des deux bourses existantes [Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) et Douala Stock Exchange (DSX)] ;
- d'un **dépositaire central unique** du marché financier provisoirement logé aux Services Centraux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), à Yaoundé (Cameroun).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces orientations, les multiples concertations avec les différents acteurs des marchés boursiers ont permis de déboucher sur un consensus sur la démarche stratégique de fusion des marchés financiers de la CEMAC, articulée en deux phases :

- *la première phase est consacrée à la fusion physique et institutionnelle effective des deux bourses, des deux régulateurs et des trois dépositaires centraux, qui devrait aboutir d'ici fin février 2019 ;*
- *la deuxième phase portera sur la restructuration et l'accompagnement des structures du marché financier unifié* (régulateur, bourse des valeurs et dépositaire central uniques), afin de garantir leur démarrage efficace et réussi. Cette phase devra être engagée dès mars 2019.

Afin de mettre en œuvre de manière diligente cette stratégie, les travaux ont été organisés en sous-groupes de travail, constitués de l'ensemble des acteurs des marchés boursiers, sous la coordination de la BEAC. Ainsi, trois sous-groupes ont été mis en place. Il s'agit du sous-groupe "bourses des valeurs mobilières" comprenant la BVMAC et la DSX, du sous-groupe "régulateurs des marchés financiers" composé de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et de la Commission des Marchés Financiers du Cameroun (CMF) et du sous-groupe "dépositaires centraux" intégrant trois entités,

à savoir la Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA), la BVMAC et la BEAC.

Mesdames et Messieurs,

Depuis le lancement effectif des activités des différents sous-groupes de travail, nous avons réalisé d'importantes avancées dans les domaines de la mise en place d'une régulation unique, de l'institution d'une bourse unique et de la création d'un Dépositaire central régional.

Sur la mise en place d'une régulation unique, les principales avancées enregistrées concernent :

Premièrement, la Convention de coopération et de reconnaissance mutuelle entre la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF) et la Commission des Marchés Financiers du Cameroun (CMF), signée le 11 avril 2018 à Brazzaville, sous la supervision du Président du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC. En application de cette Convention, chacun des régulateurs (COSUMAF et CMF) a respectivement pris part aux réunions des organes délibérants de l'autre, tenues depuis avril 2018. En outre, les deux régulateurs se sont réciproquement notifiés les décisions de visas et d'agrément prises depuis avril 2018 ;

Deuxièmement, les pistes d'harmonisation des dispositifs réglementaires des deux marchés financiers ont été réalisées. A cet égard, la COSUMAF et la CMF ont élaboré un tableau de comparaison des cadres réglementaires des deux marchés, assorti des modalités d'harmonisation et d'évolution des textes en vigueur ;

Troisièmement, les propositions de structure cible du Régulateur unique, propositions formulées par les experts-consultants qui avaient été retenus pour le diagnostic organisationnel des deux régulateurs, ont été validées.

Dans le cadre de cette structure cible, six (06) agents de la CMF ont été retenus pour intégrer la COSUMAF, conformément à l'architecture organisationnelle du nouveau Régulateur unique de la CEMAC et suivant les modalités arrêtées lors de la réunion tenue le 20 décembre 2018 à Yaoundé, entre la CMF et la COSUMAF.

Quant aux dirigeants et au reste du personnel de la CMF non retenu, et donc à licencier, l'évaluation des montants des indemnités de licenciement à leur verser a été soumise au Président de la Commission de la CEMAC. Celui-ci a marqué son avis favorable pour leur paiement par le Gouverneur de la BEAC sur les ressources du FODEC.

Au total, trois diligences ultimes restent à accomplir pour parachever le processus de fusion de la CMF et de la COSUMAF. Il s'agit : *i*) du versement effectif du montant des indemnités des dirigeants et du personnel à licencier de la CMF, autorisé par le Président de la Commission de la CEMAC ; *ii*) du transfert effectif des six agents de la CMF retenus à la COSUMAF à Libreville ; et *iii*) de la proclamation de la fin d'activité de la CMF par les Autorités camerounaises.

S'agissant de l'institution d'une bourse des valeurs mobilières unique, il a été retenu, dans la stratégie consensuelle qui prévaut pour cette fusion, de procéder à l'évaluation indépendante des deux bourses (BVMAC et DSX), préalablement à leur fusion effective. Pour y parvenir, sur la base des termes de référence validés avec l'ensemble des acteurs, le 6 avril 2018 à Douala, il a été procédé au recrutement d'un cabinet indépendant, en l'occurrence PricewaterhouseCoopers Cameroun (PwC Cameroun), pour l'évaluation de la BVMAC et de la DSX en vue

de leur fusion. Outre l'évaluation financière exhaustive des deux bourses, le cabinet devrait également proposer une stratégie optimale de fusion.

Les résultats de l'évaluation des deux bourses et la proposition d'option de fusion issus des travaux du Cabinet PwC Cameroun ont été examinés le 7 décembre 2018, lors d'une réunion plénière regroupant les Régulateurs, les Bourses et la BEAC. Les organes délibérants respectifs des deux bourses ont été saisis pour valider ces résultats ainsi que le projet de Traité de fusion.

En termes de perspective sur ce volet, et tenant compte de toutes les contraintes administratives et juridiques, la fusion physique et institutionnelle de la BVMAC et de la DSX devrait intervenir au plus tard le 15 février 2019. Ce délai intègre la nécessité de se conformer aux dispositions impératives de l'Acte uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales et le Groupement d'Intérêt Economique (GIE), lesquelles imposent le dépôt du projet de fusion au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au moins un mois avant l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à valider la fusion (articles 194 in fine et 671).

Pour finaliser la fusion des deux bourses, deux actions principales sont attendues, à savoir l'indemnisation du personnel à licencier de la DSX et de la BVMAC, selon le tri à effectuer par les organes habilités et la réalisation des formalités juridiques de fusion.

Concernant enfin la création d'un dépositaire central régional, cinq principales avancées ont été notées :

En premier lieu, l'évaluation des plateformes des trois dépositaires centraux a été réalisée. Ce qui a permis de faire l'état des lieux des capacités techniques et fonctionnelles des plateformes de gestion des titres de la CAA, de la BVMAC et de la CRCT ;

En deuxième lieu, le contrat d'assistance technique entre MAROCLEAR, Dépositaire central du Maroc, et la BEAC a été signé. Il convient de rappeler que MAROCLEAR devra accompagner la BEAC, d'une part, dans la prise en main des activités de dépositaire central unique du marché financier régional durant la période transitoire et, d'autre part, dans la réalisation des actions devant conduire à la création d'une structure autonome de Dépositaire central unique régional d'ici décembre 2022 ;

En troisième lieu, l'organigramme du Dépositaire central unique transitoire de la CEMAC a été adopté par le Gouvernement de la BEAC le 18 décembre 2018, avec autorisation de recruter deux agents, l'un de la CAA et l'autre de la BVMAC, pour renforcer l'équipe actuelle de la CRCT dans le suivi de nouvelles activités liées aux opérations du marché financier ;

En quatrième lieu, le Conseil d'Administration de la BEAC a adopté une résolution autorisant, d'une part, l'exercice par la BEAC de la fonction de Dépositaire Central unique du marché financier de la CEMAC à titre transitoire, et le transfert de cette activité à une entité indépendante dédiée à cette fonction à fin décembre 2022 au plus tard ; et, d'autre part, le Gouverneur de la BEAC à signer les Conventions de transfert à la BEAC par la CAA et par la BVMAC des valeurs mobilières cotées respectivement à la DSX et à la BVMAC, ainsi que des supports de gestion desdites valeurs mobilières ;

Enfin, en dernier lieu, les modalités pratiques de migration des données vers la BEAC accompagnées de leurs supports ont été définies. A ce stade, le Sous-Groupe a identifié un ensemble des diligences d'ordre technique, fonctionnel et juridique, dont la mise en œuvre est en cours, afin d'assurer un transfert optimal de ces données.

Pour le regroupement des trois dépositaires, les diligences résiduelles concernent quatre points :

- i)* la signature effective des conventions de transfert des valeurs mobilières et de leurs supports de gestion par la BVMAC et la BEAC, d'une part, et par la CAA et la BEAC, d'autre part;
- ii)* le transfert effectif des valeurs mobilières de la CAA et de la BVMAC, ainsi que de leurs supports de gestion vers la BEAC ;
- iii)* l'indemnisation du personnel à licencier de la CAA et de la BVMAC ;
- iv)* et le recrutement du personnel de la CAA et de la BVMAC retenu par la BEAC, pour renforcer les équipes qui seront chargées d'accompagner la réalisation de la mission du dépositaire central unique du marché financier.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous pouvez le constater, la première phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC tire inéluctablement vers sa fin, laquelle devrait intervenir fin février 2019, conformément au chronogramme arrêté par les différentes parties prenantes.

L'aboutissement complet de cette première phase reste conditionné par la mise en œuvre du plan social, à travers le paiement effectif des indemnités du personnel à licencier dans les structures à fusionner. Les évaluations des montants des indemnités à verser aux dirigeants et au personnel à licencier de la CMF ont été soumises à l'approbation du Président de la Commission de la CEMAC qui a autorisé leur paiement. Celles de la BVMAC, de la DSX et de la CAA sont en cours.

La seconde phase du projet devra débuter en mars 2019, avec l'appui et l'accompagnement des Etats, ainsi que des partenaires au développement. Il s'agira au cours de cette phase ultime et cruciale, d'identifier et d'activer les principaux leviers de dynamisation du marché financier régional afin de garantir son démarrage réussi.

Des discussions sont très avancées avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) pour préciser les différentes actions à mener au cours de cette phase cruciale. Il sera question de travailler notamment sur trois volets :

- ***D'abord***, la création des conditions de départ pour la redynamisation du marché financier régional par des mesures ponctuelles fortes des Etats, à travers notamment des apports directs de titres à la cote à court terme (programmes de privatisation, mesures de dernier recours contraignant certaines entreprises opérant dans la CEMAC à introduire une partie de leur capital sur le marché, etc.) ;
- ***Ensuite***, la mise en valeur d'émetteurs « modèles » et d'intermédiaires de référence capables de porter le marché et de véhiculer une image positive, à travers une promotion active du marché auprès des émetteurs potentiels via un plan marketing, l'accompagnement et le développement de la culture boursière locale ;
- ***Enfin***, l'élaboration d'un programme de structuration de l'offre à moyen terme, pour l'adapter aux besoins de financement des économies et aux comportements des investisseurs de la CEMAC. On pourrait à cet effet envisager l'assouplissement des conditions d'accès au marché boursier, ou encore la création d'un compartiment dédié aux petites et moyennes entreprises.

Mesdames et Messieurs,

Voilà de manière assez synthétique ce qu'il faut retenir de l'avancement et des perspectives du projet de fusion des marchés financiers de la CEMAC.

En définitive, la fusion des bourses de valeurs mobilières en Afrique Centrale procède d'une logique de rationalisation et de gain d'efficience du marché financier sous régional afin que ce dernier :

- constitue un support pour la diversification des économies tant indispensable pour la CEMAC ; et
- comble le déficit d'instruments financiers, notamment longs, en créant le maillon manquant du marché financier dans sa configuration actuelle.

Pour finir, je voudrais réitérer la ferme volonté des différents acteurs du marché financier et particulièrement du Gouverneur de la Banque Centrale à faire aboutir ce projet dans les délais fixés, afin de jeter les bases d'un développement durable de notre marché financier, gage d'une croissance économique forte et soutenue des pays membres de la CEMAC.

Je vous remercie pour votre aimable attention. /-